

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2697

3 octobre 2014

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l. ...	129410	H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l.	129411
Albatros Trading S.A.	129456	IFA Holding S.à r.l.	129413
AS-Dusty Sàrl	129410	Il Bacio di Stile IP S.à r.l.	129454
Aspix Development S.A.	129456	Immobilière Lorentzweiler S.A.	129455
Assenagon Alpha	129412	Immobilière Lorentzweiler S.A.	129455
Assenagon Defensive Concept	129412	IM Properties (Luxembourg) S.à r.l.	129453
Assenagon Diversified Income	129412	Innisfree ISF S.à r.l.	129443
Assenagon Global Opportunities	129412	Innovation cluster 1 S.à r.l.	129414
Assenagon Japan Treasury	129412	Invest Concept Business (ICB) International S.A.	129414
Assenagon Select Plus	129412	JDA S.à r.l.	129454
Assenagon Substanz	129413	J.M.P. International S.A.	129421
Assenagon Ultimate Return	129413	Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l.	129452
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	129456	Konkret S.à r.l.	129454
Deutsche Kontor Vermögensmandat ...	129413	La Française AM International	129421
Ecoenergo S.A.	129451	Link Multiple 2010 S.C.A.	129410
EPISO 3 German Holdings S.à r.l.	129452	Next Estate Income Fund	129413
Golding Alternative Investments SICAV-FIS	129414	Polaris Capital Management S.à r.l.	129440
Golding Alternative Investments Sicav-Fis II	129415	Quaestio Holding S.A.	129440
Goodyear	129416	Quanlux S.à r.l.	129422
Goodyear	129420	Sapporo S.A., société de gestion de patrimoine familial	129450
Grossfeld Developments S.à.r.l.	129451	S.C.I. Devlux	129450
Helicopters Holdings S.à r.l.	129453	SF (Lux) SICAV 2	129411
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	129453	Sport Team S.A.	129455
Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office	129422	TransForce, Luxembourg Branch	129454
Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A.	129423	TransForce Luxembourg Sàrl	129455
Hermes Equity S.A.	129454	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.	129455
H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.	129452	V Telecom Investment General Partner SA	129453
H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.	129452	ZEN INVEST S.A.	129446
H.I.G. Luxembourg Holdings 27 S.à r.l. ...	129422	ZEN INVEST Spf S.A.	129446
H.I.G. Luxembourg Holdings 29 S.à r.l. ...	129451		
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.l.	129411		

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 octobre 2014 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2014, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2014.
4. Divers.

LINK MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2014151849/1023/17.

AS-Dusty Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Kungs.

R.C.S. Luxembourg B 115.042.

Suivant Assemblée Générale du 18 mars 2013:

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, en date du 18 mars 2013, que Monsieur Thierry DIEBOLD, salarié, demeurant à F-57700 NEUFCHÉF, 23, rue Jean de La Fontaine, a déclaré céder et transporter la totalité de sa participation dans la Société, soit cent vingt-cinq (125) parts sociales, à Monsieur Jamel SALHI, employé privé, demeurant à F-54135 MEXY, 13, rue Jean Bouin.

Monsieur Thierry DIEBOLD, préqualifié, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 16 novembre 2012.

Monsieur Jamel SALHI, préqualifié, a été nommé gérant par décision de l'Assemblée générale du 18 mars 2013.

La Société sera valablement et en toutes circonstances engagée par la seule signature du seul et unique gérant, en la personne de Monsieur Jamel SALHI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122150/18.

(140140212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 925.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 04 Août 2014:

a) qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 04 Août 2014:

Mme. Melina WENNER, ayant son domicile professionnel à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

b) qu'a été acceptée la démission du gérant avec effet au 04 Août 2014:

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro R.C.S. B165993;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 Août 2014.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2014122112/19.

(140140693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118399/10.

(140136076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118400/10.

(140136461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Die Aktionäre der SF (LUX) SICAV 2 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Donnerstag, den 23. Oktober 2014 um 11.30 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2014
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014151850/755/34.

Assenagon Alpha, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014147118/9.

(140167661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Assenagon Select Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014145314/9.

(140165601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Assenagon Japan Treasury, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014144581/9.

(140164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Assenagon Defensive Concept, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014145312/9.

(140165598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Assenagon Diversified Income, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014145311/9.

(140165597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Assenagon Global Opportunities, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014147119/9.

(140167735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Assenagon Substanz, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014145313/9.

(140165600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Assenagon Ultimate Return, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014145310/9.

(140165453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 843.590,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118461/10.

(140136807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Deutsche Kontor Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 3. November 2014 geänderte Verwaltungsreglement 11/2014 des Fonds „Deutsche Kontor Vermögensmandat“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Görmer

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2014150828/11.

(140172348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Next Estate Income Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

EXTRAIT

Le Règlement de gestion daté du 1^{er} septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Next Estate Income Fund Management S.à r.l.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Référence de publication: 2014150254/14.

(140171697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Innovation cluster 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.
R.C.S. Luxembourg B 159.335.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014118451/9.
(140135586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Invest Concept Business (ICB) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 170.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014118454/9.
(140135982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Golding Alternative Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 178.952.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am zwölften Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),
ist erschienen:

"Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.", eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S. Luxembourg) unter der Nummer B129.175 (die "Komparentin"),

hier vertreten durch Herrn Alexander WAGNER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-1330 Luxembourg, aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 2. September 2014.

Die erteilte und ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnete Vollmacht bleibt diesem Dokument beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin hat in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der "Golding Alternative Investments SICAV-FIS" (die "Gesellschaft") den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Komparentin Halterin sämtlicher Gesellschaftsanteile und damit alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) - spezialisierter Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S. Luxembourg) unter der Nummer B 178.952, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 1. August 2013, Nummer 1850, Seite 88783.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft variabel ist und in vier (4) voll eingezahlte Aktien unterteilt ist.

III.- Dass die Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, und in solcher Eigenschaft seit ihrer Gründung, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft unverzüglich aufzulösen und zu liquidieren und sich selbst als Liquidator einzusetzen.

IV.- Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und in Bezug auf die vorliegende Zwischenbilanz der Gesellschaft für die Zeitspanne vom 1. Januar 2014 bis zum 12. September 2014, erklärt, dass alle Passiva der Gesellschaft, inbegriffen die Passiva im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, beglichen sind oder zurückgestellt worden sind.

Die Komparentin genehmigt in diesem Zusammenhang ausdrücklich die vorerwähnte Zwischenbilanz.

Eine Kopie der vorerwähnten Zwischenbilanz bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden;

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, des Weiteren erklärt:

- dass die Aktivitäten der Gesellschaft eingestellt worden sind;
- dass sie mit sofortiger Wirkung alle Aktiva der Gesellschaft übernimmt und persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet, da die vorerwähnte Zwischenbilanz nur bedingt aussagekräftig ist;

- dass sie alle Vermögensgegenstände und alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung übernimmt, als ob sie schon immer ihre eigenen gewesen wären, und dass die Liquidation der Gesellschaft damit abgeschlossen ist.

VI.- Dass als Konsequenz dieser Liquidation den Verwaltungsräten der Gesellschaft und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für die Ausführung ihrer Mandate bis zum Datum der vorliegenden Urkunde vollständige Entlastung erteilt wird.

VII.- Dass die Gesellschaft damit mit sofortiger Wirkung aufgelöst ist.

VIII.- Dass das Aktienregister der Gesellschaft annulliert wird.

IX.- Dass die Bücher, Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg aufbewahrt werden.

X.- Dass Herr Silvan Trachsler durch die Komparentin mit dem Recht zur Unterbevollmächtigung bevollmächtigt wird, im Namen der Komparentin jede Art von Erklärungen, Registernotizen und andere Dokumente zu unterzeichnen und auszufertigen, die im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind.

XI.- Dass die Komparentin sich verpflichtet, die Kosten der vorliegenden Urkunde zu übernehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, welcher dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 15. September 2014. Relation: EAC/2014/12356. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014146129/66.

(140166058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Golding Alternative Investments Sicav-Fis II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.954.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am zwölften Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

"Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.", eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S. Luxembourg) unter der Nummer B129.175 (die "Komparentin"),

hier vertreten durch Herrn Alexander WAGNER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-1330 Luxembourg, aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 2. September 2014.

Die erteilte und ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnete Vollmacht bleibt diesem Dokument beigefügt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin hat in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der "Golding Alternative Investments SICAV-FIS II" (die "Gesellschaft") den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Komparentin Halterin sämtlicher Gesellschaftsanteile und damit alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) - spezialisierter Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S. Luxembourg) unter der Nummer B 178.954, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 1. August 2013, Nummer 1851, Seite 88825.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft variabel ist und in vier (4) voll eingezahlte Aktien unterteilt ist.

III.- Dass die Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, und in solcher Eigenschaft seit ihrer Gründung, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft unverzüglich aufzulösen und zu liquidieren und sich selbst als Liquidator einzusetzen.

IV.- Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und in Bezug auf die vorliegende Zwischenbilanz der Gesellschaft für die Zeitspanne vom 1. Januar 2014 bis zum 12. September 2014, erklärt, dass alle Passiva der Gesellschaft, inbegriffen die Passiva im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, beglichen sind oder zurückgestellt worden sind.

Die Komparentin genehmigt in diesem Zusammenhang ausdrücklich die vorerwähnte Zwischenbilanz.

Eine Kopie der vorerwähnten Zwischenbilanz bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden;

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, des Weiteren erklärt:

- dass die Aktivitäten der Gesellschaft eingestellt worden sind;
- dass sie mit sofortiger Wirkung alle Aktiva der Gesellschaft übernimmt und persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet, da die vorerwähnte Zwischenbilanz nur bedingt aussagekräftig ist;
- dass sie alle Vermögensgegenstände und alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung übernimmt, als ob sie schon immer ihre eigenen gewesen wären, und dass die Liquidation der Gesellschaft damit abgeschlossen ist.

VI.- Dass als Konsequenz dieser Liquidation den Verwaltungsräten der Gesellschaft und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für die Ausführung ihrer Mandate bis zum Datum der vorliegenden Urkunde vollständige Entlastung erteilt wird.

VII.- Dass die Gesellschaft damit mit sofortiger Wirkung aufgelöst ist.

VIII.- Dass das Aktienregister der Gesellschaft annulliert wird.

IX.- Dass die Bücher, Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg aufbewahrt werden.

X.- Dass Herr Silvan Trachsler durch die Komparentin mit dem Recht zur Unterbevollmächtigung bevollmächtigt wird, im Namen der Komparentin jede Art von Erklärungen, Registernotizen und andere Dokumente zu unterzeichnen und auszufertigen, die im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind.

XI.- Dass die Komparentin sich verpflichtet, die Kosten der vorliegenden Urkunde zu übernehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, welcher dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 15. September 2014. Relation: EAC/2014/12357. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014146130/66.

(140166061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of GOODYEAR S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, on 27 July 1949, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 63 of 16 August 1949, having its registered office at Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 4441 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 February 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 April 2010 number 819.

The Meeting is opened at 6.18 p.m. and presided by Ms Magdalena Staniczek, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "President"),

who appoints Mr Matthieu De Donder, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary and scrutineer.

The President then requests the notary to enact that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders or the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the bureau of the Meeting. The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. To approve the merger by absorption of Goodyear Holding Poland sp. z o.o., a company existing under the laws of Poland, having its corporate seat at Aleje Jerozolimskie 212A, 02-486 Warsaw, Poland and registered with the register of entrepreneur of the Polish National Court Register under KRS number 0000434970 ("GHP") by the Company (the "Merger").

2. To approve the terms of the proposal relating to the Merger established in accordance with article 261 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the "Law"), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 June 2014 number 1668 (the "Merger Proposal").

3. To approve that the transactions of GHP shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Company as from the date of the publication of the approval of the Merger by the shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. To waive, in accordance with article 266 paragraph 5 of the Law, the requirement referred to in article 266 paragraph 1 of the Law regarding the establishment of a report relating to the Merger Proposal by an independent expert.

5. To grant all powers to any director of the Company, to any lawyer of NautaDutilh Avocats Luxembourg and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of articles 273 and 273ter of the Law, any and all filing and publicity requirements as well as all other steps required by the Law and in particular to appear before a notary to declare that the pre-merger certificate referred to in agenda item 6 hereafter has been issued by the relevant Polish court.

6. To approve that the resolutions under agenda items 1. to 5. above shall come into effect upon the delivery of a pre-merger certificate with respect to the Merger by the relevant Polish court.

7. Miscellaneous.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions, each time unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to approve the Merger.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal established pursuant to article 261 of the Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 June 2014 number 1668.

The Meeting acknowledges that the relevant documents referred to in article 267 of the Law, i.e (i) the Merger Proposal, (ii) the annual accounts and the management reports of the Company and GHP for the last three financial years and (iii) the report referred to in article 265 of the Law and established by the board of directors of the Company, were made available for inspection by the Company's shareholders at the registered office of the Company at least one month before the date of the present resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to approve that the transactions of GHP shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Company as from the date of the publication of the approval of the Merger by the shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

The Meeting resolves to waive, in accordance with article 266 paragraph 5 of the Law, the requirement referred to in article 266 paragraph 1 of the Law regarding the establishment of a report relating to the Merger Proposal by an independent expert.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant all powers to any director of the Company, to any lawyer of NautaDutilh Avocats Luxembourg and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of articles 273 and 273ter of

the Law, any and all filing and publicity requirements as well as all other steps required by the Law and in particular to appear before a notary to declare that the pre-merger certificate referred to in resolution 6 hereafter has been issued by the relevant Polish court.

Sixth resolution

The Meeting resolves to approve that the resolutions under agenda items 1. to 5. above shall come into effect upon the delivery of a pre-merger certificate with respect to the Merger by the relevant Polish court.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no further items on the agenda, the Meeting is closed at 6.40 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de GOODYEAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié du 27 juillet 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 du 16 août 1949, ayant son siège social à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4441 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence professionnelle à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, le 9 février 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 2010, numéro 819.

L'Assemblée est ouverte à 18.18 heures et présidée par Madame Magdalena Staniczek, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "Président"),

qui nomme Monsieur Matthieu De Donder, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg en qualité de secrétaire et de scrutateur.

Le Président ensuite demande le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau de l'Assemblée. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants resteront annexées aux présentes.

II. Il apparaît de ladite liste de présence, que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption de Goodyear Holding Poland sp. z o.o., une société existante sous les lois de la Pologne, ayant son siège social à Aleje Jerozolimskie 212A, 02-486 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs du Registre National Judiciaire polonais sous le numéro KRS 0000434970 ("GHP") par la Société (la "Fusion").014.

2. Approbation des termes du projet relatif à la Fusion établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, modifiée de temps en temps (la "Loi"), et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juin 2014 numéro 1668 (le "Projet de Fusion").

3. Approbation du fait que les opérations de GHP, d'un point de vue comptable, devraient être considérées comme celles de la Société à partir de la publication de la décision d'approbation de la Fusion par les actionnaires de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Renonciation, conformément à l'article 266 paragraphe 5, de la Loi, à l'exigence prévue par l'article 266 paragraphe 1 de la Loi quant à la rédaction d'un rapport relatif au Projet de Fusion par un expert indépendant.

5. Délégation des pouvoirs à chaque administrateur de la Société et au notaire soussigné de procéder, conformément à l'article 273ter de la Loi, à l'exigence de dépôt et publication ainsi que toute autre formalité requise par la Loi.

6. Approbation du fait que les résolutions sous les points 1. à 5. de l'ordre du jour seront effectives au moment de la remise d'un certificat préfusion concernant la Fusion par le tribunal polonais compétent.

7. Divers.

IV. Les actionnaires présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes, à chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion établi conformément à l'article 261 de la Loi et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juin 2014 numéro 1668.

L'Assemblée reconnaît que les documents dont il est fait référence à l'article 267 de la Loi, i.e. (i) le Projet de Fusion, (ii) les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société et de GHP, et (iii) le rapport rédigé par le conseil d'administration de la Société mentionné à l'article 265 de la Loi, ont été mis à disposition pour inspection au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver que les opérations de GHP, d'un point de vue comptable, devraient être considérées comme celles de la Société à partir de la publication de la décision d'approbation de la Fusion par les actionnaires de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renoncer, conformément à l'article 266, paragraphe 5, de la Loi, à l'exigence d'un rapport quant au Projet de Fusion rédigé par un expert indépendant prévu par l'article 266 paragraphe 1 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne pouvoir à tout administrateur de la Société, à chaque avocat de NautaDutilh Avocats Luxembourg ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 et 273ter de la Loi, à toutes formalités de dépôt et de publication et à toute autre formalité requise par la Loi et en particulier de comparaître devant un notaire afin de déclarer que le certificat de pre-fusion auquel il est fait référence dans la résolution 6 ci-dessous a été émis par le tribunal polonais compétent.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver que les résolutions sous les points 1. à 5. de l'ordre du jour seront effectives au moment de la remise d'un certificat préfusion concernant la Fusion par le tribunal polonais compétent.

Estimation des Coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 18.40 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ces comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Staniczek, M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 août 2014. REM/2014/1802. Reçu soixante-quinze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135538/179.

(140153916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

Mr Frank Stolz-Page, employé privé, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of the authority conferred on him by the extraordinary general meeting of the shareholders of GOODYEAR S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, on 27 July 1949, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 63 of 16 August 1949, having its registered office at Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 4441 (the "Company") held on 14 August 2014 before the undersigned notary (the "Meeting"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 February 2010 and published in the Memorial dated 21 April 2010 number 819.

The said appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the notary to record her declarations and statements as follows:

I. On 16 of September 2014, the District Court for the capital city of Warsaw has issued a pre-merger certificate with respect to the merger by absorption of Goodyear Holding Poland sp. z o.o., a company existing under the laws of Poland, having its corporate seat at Aleje Jerozolimskie 212A, 02-486 Warsaw, Poland and registered with the register of entrepreneur of the Polish National Court Register under KRS number 0000434970 ("GHP") by the Company as approved by the Meeting (the "Merger");

II. As a consequence of the above, the resolutions one to five of the Meeting adopted under the condition of the delivery of a pre-merger certificate with respect to the Merger by the District Court for the capital city of Warsaw shall come into effect among the merging companies on 19 September 2014;

III. For the avoidance of doubt, the Merger shall be realized and effected vis-à-vis third parties as at the date of the publication of the minutes of the Meeting and of the present deed in the Memorial (the "Merger Date"). As from the Merger Date, the transactions of GHP shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Company.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de septembre,
par devant Nous, Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu,

Monsieur Frank Stolz-Page, private employée résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu de l'autorité qui lui a été confiée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GOODYEAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 27 juillet 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 63 du 16 août 1949, ayant son siège social à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 4441 (la "Société") tenue le 14 août 2014 devant le notaire soussigné (l'"Assemblée"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte notarié de Me Marc Lecuit, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 9 février 2010 et publiés au Mémorial le 21 avril 2010 numéro 819.

Laquelle comparante, agissant dans le cadre des pouvoirs tels qu'énoncés ci-dessus, a requis le notaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. Le 16 septembre 2014, le Tribunal de District de la ville de Varsovie a émis un certificat de pré-fusion en rapport à la fusion par absorption de Goddyear Holding Poland sp. z o.o., une société existante sous les lois polonaises, ayant son siège social à Aleje Jerozolimskie 212A, 02-486 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs du Registre du Tribunal National Polonais sous le numéro KRS 0000434970 ("GHP"), par la Société, telle qu'approuvée par l'Assemblée (la "Fusion");

II. En conséquence de ce qui a été précédemment énoncé, les résolutions une à cinq de l'Assemblée, adoptées en conformité avec les conditions de la rédaction d'un certificat de pré-fusion, en rapport à la Fusion par le Tribunal de District de la ville de Varsovie, seront effectives, entre les sociétés fusionnant le 19 septembre 2014;

III. Pour éviter tout doute, la Fusion sera réalisée et effective vis-à-vis des tiers à la date de la publication du procès-verbal de l'Assemblée et du présent acte notarié dans le Mémorial (la "Date de Fusion"). A partir de la Date de Fusion, les transactions de GHP seront, d'un point de vue comptable, considérée comme étant celles de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 septembre 2014. REM/2014/2077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150087/83.

(140171739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

J.M.P. International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014118495/10.

(140136911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

La Française AM International, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.525.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.447.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle 21 mai 2014

Renouvellement du mandat de DELOITTE comme réviseur de La Française AM International

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de DELOITTE en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouvel exercice prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

La Française Am International

Philippe Verdier / Isabelle Kintz

Conducting Officer / Conducting Officer

Référence de publication: 2014121587/17.

(140138897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118401/10.

(140136077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Quanlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 41.592.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 30 juin 2014 que:

La société Pestana International Holdings S.A. (RCS Luxembourg: B17 673), ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 3,750 parts sociales sous forme nominative à la société Pestana Atlantic, ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg: B182 283).

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014120116/15.

(140137463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 190.506.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Information relatives à l'établissement d'une succursale par la société Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, 201, Bishopsgate, Londre EC2M 3AE tel qu'approuvé par le conseil des gérants du 22 septembre 2014

(à soumettre avec le formulaire d'immatriculation de la succursale au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg)

En référence à l'extrait du procès-verbal du conseil de gérance d'Henderson Global Investors Geneva Finance Limited en date du 22 Septembre 2014, le conseil des gérants a décidé d'établir une succursale au Luxembourg. Conformément à l'article 160-2 de la loi de 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les informations sur la succursale sont les suivantes:

1. Adresse de la succursale. 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Activités de la succursale. La succursale a pour activité la constitution d'une société anonyme luxembourgeoise avec pour dénomination sociale Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance SA. ("Lux S.A") ainsi que la détermination et la gestion de certains actifs financiers y compris des actions ordinaires et des actions de préférences obligatoirement rachetables émises par Lux S.A.

3. Données relatives à la personne morale de droit étranger.

Dénomination: Henderson Global Investors Geneva Finance Limited

Forme juridique: société à responsabilité limitée

Siège social: 201 Bishopsgate, London, England, EC2M 3AE

Numéro d'immatriculation: 9162991

Nom du registre: Registrar of Companies for England and Wales

Pays: Royaume-Uni

4. Dénomination de la succursale. Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office

5. La nomination, la cessation des fonctions, ainsi que l'identité des personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

Prénom et nom: Andrew Formica
 Date de naissance: 21 avril 1971
 Lieu de naissance: Sydney, Australie
 Adresse: 201, Bishopsgate, Londres EC2M 3AE
 Date de nomination: 5 août 2014
 Durée de la fonction: indéterminée
 Prénom et nom: Roger Thompson
 Date de naissance: 14 octobre 1967
 Lieu de naissance: Welwyn Garden City, Royaume-Uni
 Adresse: 201, Bishopsgate, Londres EC2M 3AE
 Date de nomination: 5 août 2014
 Durée de la fonction: indéterminée
 Prénom et nom: Richard McNamara
 Date de naissance: 20 décembre 1968
 Lieu de naissance: Formby, Royaume-Uni
 Adresse: 201, Bishopsgate, Londres EC2M 3AE
 Date de nomination: 5 août 2014
 Durée de la fonction: indéterminée

6. Représentants permanents de la société pour l'activité de la succursale, avec l'indication de l'étendue de leurs pouvoirs.

Prénom et nom: Anthony Sugrue
 Date de naissance: 25 avril 1965
 Lieu de naissance: Hillington, Ecosse
 Adresse: 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
 Date de nomination: 22 septembre 2014
 Durée de la fonction: indéterminée

M. Anthony Sugrue a reçu des pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la société pour tous les actes relatifs aux activités de la Succursale.

Roger Thompson
Gérant

Référence de publication: 2014150095/62.

(140171890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.485.

—
 STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-second day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, registered under the company number 9162991, acting through its Luxembourg branch, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, with registered address at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 22 September 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Directors and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) which is divided into forty-three thousand five hundred (43,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The general meeting of the shareholders may issue, under the conditions set out in Article 7, non-voting mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the rights ascribed to them in these Articles of Incorporation (the "MRPS").

The Ordinary Shares and the MRPS shall together be referred to as the "the "Shares" and each a "Share".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Ordinary Share or MRPS in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Ordinary Share or MRPS which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such Ordinary Shares or MRPS on which the relevant premium has originally been paid.

Furthermore, in addition to the above, there may be set up an account 115 of the Company (account 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg standard Charter of Accounts) (the "Account 115") which will be used by the shareholders to make equity contributions without the company issuing Shares in exchange for such equity contributions. Any distribution out of the Account 115 may only benefit such Ordinary Shares or MRPS to which the relevant equity contribution has originally been paid.

Each time an equity contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of Ordinary Shares or MRPS, the Board of Directors shall keep track, in the books of the Company, of such contribution(s). The same shall apply each time an equity contribution (in cash or in kind) in relation to the Ordinary Shares or MRPS, is made to the Account 115.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve (as defined below), and subject to the following, the Ordinary Shares or MRPS shall be entitled to an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

(i) each MRPS shall entitle to a preferential and cumulative dividend in an amount of zero point one percent (0.1%) per annum of the nominal value of the MRPS increased by any share premium and any amount allocated to the Account 115 that are attached to such MRPS (the "Preferred Dividend"); then,

(ii) any remaining dividend shall be distributed to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis.

Art. 6. Shares. Each Ordinary Share entitles to one vote.

The MRPS shall not carry any right to vote or be counted in respect of achieving a quorum at any general meeting of the Company, except where otherwise provided for in the Articles of Incorporation and/or where required in accordance with the Laws.

Notwithstanding anything herein or otherwise to the contrary, the holder(s) of MRPS shall be entitled pursuant to the Laws to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the Preferred Dividend attached to the MRPS;
- the determination of the distribution rights attached to the MRPS upon liquidation;
- the conversion of the MRPS into Ordinary Shares;
- the capital decrease of the Company;
- any change to the corporate object of the Company;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a corporation of another legal form.

The MRPS shall however have the same voting rights as the Ordinary Shares, at all meetings, in case despite the existence of profits available for that purpose, the Preferred Dividend has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all the Preferred Dividends shall have been received in full by the holder(s) of MRPS.

The Shares will be in the form of registered shares only.

The Shares are freely transferable.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Redemption of Shares, Conversion of MRPS into Ordinary Shares. Redemption

In accordance with and subject to the provisions of the Laws, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares. The redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to the Laws (distributable funds, inclusive of amounts booked to the share premium account and the Account 115 attached to the MRPS or proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the MRPS are not converted, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (hereinafter referred to as the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its MRPS; and

(iii) the holder of any MRPS, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (hereinafter referred to as the "Redemption Price") equal to:

- the nominal value of the redeemed MRPS; plus
- all and any accrued and unpaid Preferred Dividends on such MRPS; plus
- an amount corresponding to a portion of the share premium account and the Account 115 attached to the MRPS equal to the balance of the share premium account and the Account 115 divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

For the avoidance of doubt, the redemption rights pertaining to the MRPS shall rank senior to distribution rights attached to the Ordinary Shares.

Conversion

All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares (the "Conversion") pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of its MRPS;

(ii) the issuance of Ordinary Shares will be recorded in a notarial deed amending these Articles of Incorporation;

(iii) the MRPS will be converted into a fair market value of Ordinary Shares (the fair market value of each Ordinary Share being determined in good faith on the basis of a fair valuation methodology) equal to the respective MRPS nominal value, accrued and unpaid Preferred Dividends, and the amount of the share premium account and the Account 115 attached to the converted MRPS (the "Conversion Price"). No decimal of Shares will be available. The extraordinary general meeting of shareholders may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Chapter III. - Board of Directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (referred to as the "Board of Directors") composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the "Directors"). The Company can also be managed and administered by a sole director for as long as the Company has a sole shareholder. In that case, the sole director shall exercise the power of the Board of Directors.

The Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate.

The Directors will hold office until their successors are elected. Each Director may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint among its members a chairman (the "Chairman").

The Board of Directors may also appoint a secretary, who needs not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several other members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Directors.

A conference telephone call during which a quorum of the Directors as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Directors attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Friday of June at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of Shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class (if any) held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, share premium or amount allocated to the Account 115, to the shareholder(s) in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the holder(s) of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, and after payments with regard to the MRPS or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, registered under the company number 9162991, acting through its Luxembourg branch, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, with registered address at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, has subscribed for forty-three thousand five hundred (43,500) Ordinary Shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1,-) each. The Ordinary Shares will be paid up by means of an aggregate cash contribution in an amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) which must be allocated to the Company's share capital account, without payment of a share premium.

The amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

The first annual general meeting will be held at the registered office of the Company on the last Friday of February 2016.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Jeremy Vickerstaff, accountant, born on 27th February 1967, in Cambridge and residing professionally at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as sole director of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following person as statutory auditor for a period ending at annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

- PricewaterhouseCoopers, a société cooperative governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, une société anonyme régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 201 Bishopsgate à Londres EC2M 3AE, immatriculée sous le numéro 9162991, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, ayant son adresse professionnelle au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en phase d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Caroline Pimpaud, avocat, résidant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts de la société qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des Actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et le développement) et la cession de titres ou autres participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son propre nom et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses actions ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) qui est divisé en quarante-trois mille cinq cents (43.500) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée générale des actionnaires peut émettre, dans les conditions prévues à l'Article 7, des actions de préférences obligatoirement rachetables et sans droit de vote d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune et ayant les droits qui leur sont attribués en vertu de ces Statuts (les «MRPS»).

Les Actions Ordinaires et les MRPS sont désignées ensemble les «Actions» et chacune une «Action».

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toutes Actions Ordinaires ou toutes MRPS en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions Ordinaires ou MRPS que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer aux actionnaires des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Actions Ordinaires ou MRPS pour lesquelles la prime d'émission en question a été initialement payée.

En outre, en plus de ce qui précède, il peut être établi un compte 115 de la Société (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du Plan comptable luxembourgeois standard) (le «Compte 115») qui sera utilisé par les actionnaires afin d'effectuer des apports en capitaux sans que la Société émette des Actions en échange de tels apports en capitaux. Toutes distributions réalisées sur le compte 115 ne peuvent bénéficier qu'aux Actions Ordinaires ou MRPS pour lesquelles l'apport en capitaux en question a été initialement payé.

Chaque fois qu'un apport en capitaux (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est effectué en contrepartie de l'émission d'Actions Ordinaires ou de MRPS, le Conseil d'Administration conservera la trace de tel(s) apport(s) dans les livres de la Société. Il en est de même chaque fois qu'un apport en capitaux (en numéraire ou en nature) relatif à des Actions Ordinaires ou MRPS est versé sur le Compte 115.

Dans la mesure de ce qui est autorisé par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, le respect de l'obligation légale de créer une Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), et sous réserve de ce qui suit, les Actions Ordinaires ou MRPS donneront droit à un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat d'Actions propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation réalisée par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

(i) chaque MRPS donnera droit à percevoir un dividende préférentiel et cumulatif égal à zéro virgule un pour cent (0,1 %) par an de la valeur nominale du MRPS augmentée de toute prime d'émission et de tout montant affecté au Compte 115 qui sont relatifs à cette MRPS (le «Dividende Préférentiel»); puis

(ii) tout dividende restant sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires au pro rata de leur détention du capital.

Art. 6. Actions. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Les MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote ni à être comptabilisées en ce qui concerne le calcul du quorum à toute assemblée générale de la Société, sauf stipulation contraire des Statuts et/ou le cas échéant disposition contraire des Lois.

Nonobstant toute stipulation contraire des Statuts, le(s) détenteur(s) de MRPS dispose(nt), conformément aux Lois, du droit de voter dans toute assemblée générale appelée à délibérer sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;
- la détermination du Dividende Préférentiel afférent aux MRPS;
- la détermination des droits de distribution afférents aux MRPS lors de la liquidation;
- la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les MRPS confèrent cependant les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires, à toute assemblée, dans l'hypothèse ou en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été payé intégralement pour quelque raison que ce soit, pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où les Dividendes Préférentiels auront été intégralement perçus par le(s) détenteur(s) de MRPS.

Les Actions seront sous la forme d'actions nominatives seulement.

Les Actions sont librement cessibles.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Le registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'Actions, Conversion de MRPS en Actions Ordinaires.

Rachat

Conformément à et sous réserve des dispositions des Lois, l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de racheter tout ou partie des MRPS sous réserve cependant des conditions énoncées ci-dessous.

Toutes les MRPS sont émises sous la forme d'actions rachetables. Le rachat des MRPS peut uniquement être effectué au moyen de sommes pouvant être distribuées en application des Lois (les fonds disponibles, y compris les sommes affectées au compte de prime d'émission et au Compte 115 afférentes aux MRPS ou aux sommes provenant d'une nouvelle émission aux fins du rachat.

Les MRPS seront rachetées suivant les modalités et conditions suivantes:

(i) si les MRPS ne sont pas converties, la Société devra racheter toutes les MRPS en circulation dès l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les MRPS correspondantes ont été émises (ci-après la «Date de Rachat Obligatoire Finale»).

(ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, le détenteur de MRPS est en droit de demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société de racheter une partie ou toutes ses MRPS; et

(iii) le détenteur de toute MRPS, qui a été rachetée, a le droit de recevoir un paiement en numéraire ou en nature pour chaque MRPS rachetée (ci-après le «Prix de Rachat») égal à

- la valeur nominale de la MRPS rachetée; plus
- tous les Dividendes Préférentiels cumulés et non distribués afférents à cette MRPS; plus
- un montant correspondant à la portion du compte de primes d'émission et du Compte 115 liée au MRPS égal au solde du compte de primes d'émission et du Compte 115 divisé par le nombre de MRPS en circulation avant le rachat.

Les MRPS rachetées seront immédiatement annulées après le rachat.

Afin d'éviter tout doute, les droits de rachat afférents aux MRPS seront en rang prioritaire par rapport aux droits de distribution afférents aux Actions Ordinaires.

Conversion

Toutes les MRPS sont émises sous la forme d'actions convertibles en Actions Ordinaires. Les MRPS peuvent être converties en Actions Ordinaires (la «Conversion») suivant les modalités et conditions suivantes:

(i) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, le détenteur de MRPS peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion d'une partie ou de toutes ses MRPS en Action Ordinaires;

(ii) l'émission d'Actions Ordinaires sera enregistrée dans un acte notarié modifiant ces Statuts;

(iii) les MRPS seront converties à la juste valeur de marché des Actions Ordinaires (la juste valeur de marché de chaque Action Ordinaire étant déterminée de bonne foi sur la base de la méthode d'évaluation de la juste valeur) égale à la valeur nominale des MRPS respectives, aux Dividendes Préférentiels cumulés et non distribués, et au montant du compte de primes d'émission et du Compte 115 liés aux MRPS converties (le «Prix de Conversion»). Aucune fraction d'Actions ne sera disponible. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra (en cas de décimales) arrondir soit vers le haut soit vers le bas au nombre d'Actions Ordinaires le plus proche et le plus approprié.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires (les «Administrateurs»). La Société peut aussi être gérée et administrée par un administrateur unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exercera les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Les Administrateurs exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Administrateur peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration. La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»).

Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil d'Administration.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Administrateurs tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition qu'un procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit établi et signé par tous les Administrateurs présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger,

chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie (le cas échéant) détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'Actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Le(s) actionnaire(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables, les primes d'émission ou le montant alloué au Compte 115, à l'actionnaire ou aux actionnaires, conformément aux modalités prévues par l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions déterminées par les Lois et conformément aux stipulations qui précèdent, le(s) Administrateurs ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le(s) administrateur(s) ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) Administrateur(s) ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par le(s) actionnaire(s) qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le(s) détenteur(s) de MRPS auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal au Prix de Rachat.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de la liquidation, et après les paiements relatifs aux MRPS ou le versement de tous fonds à cet effet, le boni net de liquidation sera réparti aux détenteurs d'Actions Ordinaires au pro rata de leur détention du capital social.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés par le notaire, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, immatriculée sous le numéro 9162991, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en phase d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a souscrit quarante trois mille cinq cents (43.500) Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-). Les Actions Ordinaires seront payées en espèces pour un montant de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) qui doit être affecté au compte du capital social de la Société, sans paiement d'une prime d'émission.

Le montant de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société le dernier vendredi de février 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Jeremy Vickerstaff, comptable, né le 27 février 1967, à Cambridge et résidant professionnellement au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme unique administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

- PricewaterhouseCoopers, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2014. REM/2014/2091. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150094/896.

(140171194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Quaestio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

Polaris Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.873.

In the year two thousand four, on the eighteenth day of the month of September.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

I.- Mr Marco PETRONIO, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as representative of the board of directors of the company Quaestio Holding S.A., herewith designated,

by virtue of powers given to her pursuant to the resolutions of the board of directors of 15 September 2014,

a copy of which resolutions, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II.- Mr Marco PETRONIO, prenamed,

acting as representative of the board of managers of the company Polaris Capital Management S.à r.l., herewith designated,

by virtue of powers given to her pursuant to the resolutions of the board of managers of 15 September 2014,

a copy of which resolutions, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, requests the undersigned notary to record that the boards of directors and of managers of the above mentioned companies have agreed on the following merger project (the “Merger Project”):

1. The company Quaestio Holding S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 99179, with its share capital fixed at EUR 3,717,950 (three million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty Euro) divided into (a) 140,000 (one hundred and forty thousand) class A shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each; (b) 58,000 (fifty-eight thousand) class B shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each; (c) 66,912 (sixty-six thousand, nine hundred and twelve) class C shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each; (d) 25,088 (twenty-five thousand and eighty-eight) class D shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each; and (e) 81,795 (eighty-one thousand, seven hundred and ninety-five) class E shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each, entirely subscribed and fully paid up,

holds one hundred percent (100%) of the shares, representing the whole capital and entitling to all voting rights,

of the company Polaris Capital Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 38-40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 152873, with its share capital fixed at EUR 55,000 (fifty-five thousand Euro) divided into 220 (two hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 250 (two hundred fifty Euro) each, entirely subscribed and fully paid up.

No other share or security giving voting rights or any other special rights has been issued by the above named companies.

2. The company Quaestio Holding S.A. (hereafter referred to as “Acquiring Company”) intends to merge in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, with the company Polaris Capital Management S.à r.l. (hereafter referred to as “Acquired Company”), which will contribute all of its assets and liabilities to the Acquiring Company.

3. The date on which the operations of the Acquired Company shall be considered for accounting purposes as carried out on behalf of the Acquiring Company shall be 31 October 2014.

4. No particular advantage is granted neither to the members of the board of directors or of managers of the Merging Companies nor to the statutory auditors.

5. The merger shall become effective one month after the publication of the present Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as stipulated by article 9 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

6. During the period of one month from the publication of the Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the shareholders of the Acquiring Company have the right to consult at the registered office the documents referred to in article 267 (1) a), b) et c) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, of which they can get a copy upon request and free of charge.

7. Shareholders of the Acquiring Company holding at least five per cent (5%) of the shares in the subscribed capital are entitled, during the period of one month prior to the effective date of the merger, to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Acquiring Company is called in order to deliberate and vote on the approval of the merger.

8. Failing a convened general meeting or the rejection of the merger, the merger shall be definitive as stated sub. 5 and will lead by rights to the effects indicated in article 274 of the law on commercial companies and in particular its paragraph a).

9. The merging companies will comply with all the current legal provisions relating to any possible declaration of payment of any eventual taxation or tax resulting from the definitive realization of the contributions made in relation to the merger, as mentioned hereafter.

10. Full discharge is granted to the managers and to the statutory auditor of the Acquired Company.

11. The records and documents of the Acquired Company will be kept during the legal period at the registered office of the Acquiring Company.

12. Formalities - The Acquiring Company:

- shall carry out all the legal formalities of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets of the Acquired Company in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

13. Delivery of securities - At the definitive realization of the merger, the Acquired Company will transfer to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents and acts of modification, as well as the books of accounts and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of operations carried out, securities and contracts, archives and any other documents relating to the assets and rights given.

14. Fees and duties - Any charges, duties or fees as a result of the merger shall be due by the Acquiring Company.

15. If necessary, the Acquiring Company shall pay the taxes due by the Acquired Company on the capital and the profits, for the fiscal years having not been taxed yet.

Declaration

The undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project, in accordance with the article 271 (2) of the Law on commercial companies.

Furthermore the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR .

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A comparu:

I.- Monsieur Marco PETRONIO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme Quaestio Holding S.A., ci-après désignée,

en vertu de pouvoirs lui conférés suivant les résolutions du conseil d'administration prises en date du 15 septembre 2014,

dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.- Monsieur Marco PETRONIO, prénommé,

agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée Polaris Capital Management S.à r.l., ci-après désignée,

en vertu de pouvoirs lui conférés suivant les résolutions du conseil de gérance prises en date du 15 septembre 2014, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter que les conseils d'administration et de gérance des deux sociétés mentionnées ci-dessus ont convenu le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion»):

1. La société Quaestio Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 99179, au capital social de EUR 3.717.950 (trois millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante euros) représenté par les actions suivantes: (a) 140.000 (cent quarante mille) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune; (b) 58.000 (cinquante-huit mille) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune; (c) 66.912 (soixante-six mille neuf cent douze) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune; (d) 25.088 (vingt-cinq mille quatre-vingt-huit) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune; et (e) 81.795 (quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions de classe E ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote,

de la société Polaris Capital Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 152873, au capital social de EUR 55.000 (cinquante-cinq mille euros) représenté par 220 (deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées.

2. La société Quaestio Holding S.A. (encore appelée la «Société Absorbante») entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, avec la société à responsabilité limitée Polaris Capital Management S.à r.l. (encore appelée la «Société Absorbée»), laquelle fera apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 31 octobre 2014.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, gérants ou commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

6. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie sans frais et sur simple demande.

7. Les actionnaires de la Société Absorbante qui détiennent au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit sont autorisés, pendant le mois qui précède la date d'effet de la fusion, d'exiger la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5 et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

12. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations

réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous les frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

En outre, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.350,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. PETRONIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 septembre 2014. Relation: RED/2014/2093. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014151742/194.

(140172869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 396.706,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, Notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. «Innisfree Nominees Limited», an English private limited company registered with Companies House under number 3565361 (hereinafter "Innisfree Nominees"), having its registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom; and

2. «ISF Nominee Limited», an English private limited company registered with Companies House under number 8332067 (hereinafter "ISF Nominee") having its registered office at 21, Holborn Viaduct, London EC1A 2DY, United Kingdom.

«Innisfree Nominees» and «ISF Nominee» are hereinafter referred to as the "Shareholders" and hereby represented by Mrs. Esther COCCO by virtue of proxies granted on 18 September 2014.

The said proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the Shareholders of «Innisfree ISF S.à r.l.», a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty-four Canadian Dollars (CAD 361,854.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER dated 21 May 2010, published on 15 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 153570 (the "Company").

The articles of association ("the Articles") of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, dated 25 March 2014 published on 6 June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1467.

The Shareholders, represented as hereabove stated, have also requested, the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand eight hundred and fifty-two Canadian Dollars (CAD 34,852.-) so as to raise it from its current amount of three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty-four Canadian Dollars (CAD 361,854.-) to the amount of three hundred ninety-six thousand seven hundred and six Canadian Dollars (CAD 396,706.-).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue thirty-four thousand eight hundred and fifty-two (34,852.-) new Class B Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class B Share-quotas.

Third resolution

Subscription - Payment

«Innisfree Nominees» represented as above stated, declares to subscribe for thirty-four thousand eight hundred and fifty-two (34,852.-) new Class B Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to have them fully paid in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of thirty-four thousand eight hundred and fifty-two Canadian Dollars (CAD 34,852.-), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders acknowledge that «ISF Nominee» has waived its subscription right to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription and payment by «Innisfree Nominees».

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at three hundred ninety-six thousand seven hundred and six Canadian Dollars (CAD 396,706.-) represented by:

1. nineteen thousand and one hundred (19,100) ordinary sharequotas (the "Ordinary Share-quotas"),
2. one hundred thirty-eight thousand six hundred and fifty-four (138,654) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
3. thirty eight thousand three hundred and fifty-two (38,352) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
4. two hundred thousand (200,000) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
5. one hundred (100) class "D" share-quotas (the "Class D Share-quotas"),
6. one hundred (100) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
7. one hundred (100) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
8. one hundred (100) class "G" share-quotas (the "Class G Share-quotas"),
9. one hundred (100) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
10. one hundred (100) class "I" share-quotas (the "Class I Sharequotas"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and sharequotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. «Innisfree Nominees Limited», une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3565361, («Innisfree Nominees») ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, Londres EC2V 8AS, Royaume-Uni, et

2. «ISF Nominee Limited», une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8332067, («ISF Nominee») ayant son siège social au 21, Holborn Viaduct, Londres EC1A 2DY, Royaume-Uni «Innisfree Nominees» et «ISF Nominee» (les «Associés»), représentées aux fins des présentes par Madame Esther COCCO, en vertu de procurations données sous seing privé le 18 septembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les Associés de «Innisfree ISF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-quatre dollars canadiens (CAD 361,854.-) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 21 Mai 2010, publié le 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1449, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153570 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par Maître ELVINGER en date du 25 mars 2014, publié le 6 juin au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1467.

Les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars canadiens (CAD 34.852,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-quatre dollars canadiens (CAD 361.854,-) à trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent six dollars canadiens (CAD 396.706,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre trente-quatre mille huit cent cinquante-deux (34.852) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

«Innisfree Nominees», représentée comme indiqué ci-avant, décide de souscrire les trente-quatre mille huit cent cinquante-deux (34.852) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et de les libérer intégralement en espèce, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Les Associés prennent acte que «ISF Nominee» a renoncé à son droit de souscription lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par «Innisfree Nominees» indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent six dollars canadiens (CAD 396.706,-) représenté par:

1. dix-neuf mille cent (19.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
2. cent trente-huit mille, six cent cinquante-quatre (138.654) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
3. trente-huit mille trois cent cinquante-deux (38.352) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
4. deux cents mille (200.000) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
5. cent (100) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
6. cent (100) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
7. cent (100) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
8. cent (100) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
9. cent (100) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
10. cent (100) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»), ayant chacune une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11937. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148874/153.

(140169768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**ZEN INVEST S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. ZEN INVEST Spf S.A.).**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.389.

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «ZEN INVEST Spf S.A.» (anc EPSON HOLDINGS S.A.), ayant son siège social au L-1232 Howald, Rue Ernest Beres, 6, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.389, constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 3 février 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1895 du 18 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Audrey LENERT, épouse de Monsieur Sébastien PORZI, clerk de notaire, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josée LUDOVISSY, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en ZEN INVEST S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts.

3.- Modification subséquente de l'article 17 des statuts.

4.- Augmentation du capital social de SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (685.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000.- EUR) au montant de SEPT CENT CIN-

QUANTE MILLE EUROS (750.000.- EUR) par l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (685) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

5.- Souscription et libération entière des SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (685) actions nouvelles par apport en nature consistant en l'apport en pleine propriété d'un appartement et garage situés au 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

6.- Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts

7.- Nomination de Madame Andrée Emilie WANDREY et de Madame Denise Catharina MULLER à la fonction d'administrateur.

8.- Renouvellement du mandat de Madame Josée LUDOVISSY à la fonction d'administrateur.

9.- Renouvellement du mandat de Monsieur Michel MULLER à la fonction de commissaire aux comptes.

10.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «ZEN INVEST S.A.».

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ZEN INVEST S.A.»»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la mise en location de toutes propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet social soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placement immobiliers et mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

De façon générale la société pourra faire toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à son objet social.

Dans le cadre de son activité la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserves des dispositions légales afférentes»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence des résolutions qui précèdent l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital à concurrence de SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (685.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000.- EUR) au montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000.- EUR) par l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (685) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

Madame Josée LUDOVISSY, précitée, laquelle déclare souscrire les SIX CENT QUATRE-VINGT CINQ (685) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant dans les droits en pleine propriété qu'elle détient dans un immeuble en copropriété sis à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dénommé «Résidence Etoile Building», inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, comme suit:

- numéro 713/1943, lieu-dit «Boulevard Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 04 ares 80 centiares, savoir:

I) En propriété privative et exclusive:

- L'appartement A au deuxième étage avec la cave numéro 3, faisant 80/1.000es.

- Le garage numéro 5, faisant 13/1.000es.

II) En copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIEMES (93/1.000es) des parties communes généralement quelconques de l'immeuble y compris le sol ou terrain, tels que ces éléments sont plus amplement renseignés dans un acte de vente avec règlement de copropriété reçu par le notaire Hyacinthe GLAESNER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1961, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 juillet 1961, volume 223, numéro 25.

Titre de propriété

- L'appartement A et la cave numéro 3 prédécrites ont été acquis par la dame Josée LUDOVISSY sur les conjoints KOEDINGER aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1991, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 22 janvier 1992, volume 1283, numéro 53.

- Le garage numéro 5 prédécrit a été acquis par la dame Josée LUDOVISSY sur la société PORTOFINO PROPERTIES S.A. aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 17 février 2000, volume 1624, numéro 115.

Evaluation

Le bien prédécrit a été évalué par une attestation émise par DAN BECK Immobilière avec siège social à Luxembourg, en date du 17 avril 2014, à SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (685.000.- EUR).

Cette attestation, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La différence éventuelle entre la valeur vénale de l'apport en nature, s'il en est, et la valeur nominale des parts sociales émises en contrepartie, sera portée à un compte prime d'émission.

Conditions de l'apport

Le présent apport d'immeubles a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1.- Les immeubles sont apportés tel et ainsi qu'ils se contiennent et se comportent à ce jour, avec toutes leurs appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes, légales ou conventionnelles, actives ou passives, occultes ou apparentes, pouvant y être attachées, sauf à la Société à faire valoir les unes et à se défendre des autres, le tout à ses risques et périls et sans recours contre la partie apporteuse Madame Josée LUDOVISSY, préqualifiée.

La partie apporteuse, Madame Josée LUDOVISSY, préqualifiée, déclare toutefois qu'elle n'a personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles prédésignés.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, soit pour raison de mauvais état, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence de contenance; une telle différence, excédât-elle un vingtième, serait au profit ou à la perte de la Société.

3.- Les immeubles sont apportés avec tout bail écrit ou verbal existant éventuellement. Les parties comparantes déclarent expressément avoir été mises au courant de la situation de fait et de droit et dispensent le notaire de toute clause afférente dans le présent acte.

4.- Tous les frais et charges communs ainsi que toutes les contributions et impositions, taxes et autres perceptions communales ou de l'Etat grevant les immeubles sont à charge de la Société à partir d'aujourd'hui.

5.- Les frais et honoraires relatifs au présent acte sont à charge de la Société, toutes les parties en étant solidairement tenues envers le notaire.

6.- Les immeubles sont apportés quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires et de droits de résolution dans le chef de la partie apporteuse.

7.- L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

8.- La société s'oblige et oblige ses ayants droit à se soumettre aux stipulations du règlement de copropriété de l'immeuble plus amplement spécifiées dans un acte de vente avec règlement de copropriété reçu par le notaire Hyacinthe GLAESNER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1961, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 juillet 1961, volume 223, numéro 25.

Elle déclare se soumettre avec les autres copropriétaires aux dispositions des règlements d'ordre intérieur annexés audit acte, tout en jouissant des mêmes droits que ceux-ci, le tout proportionnellement à ses parts respectives.

La société déclare avoir pris connaissance des règlements prémentionnés ainsi que du tableau des millièmes annexés audit acte de vente avec règlement de copropriété. Elle déclare avoir connaissance de ce que sa copropriété par indivis avec les précédents et ultérieurs acquéreurs est une copropriété forcée stipulée en vue de la possession et de l'exploit-

tation de l'immeuble par appartements divis, et que cette indivision ne tombe pas sous l'application de l'article 815 du code civil.

Pour autant que de besoin, les parties se réfèrent à la loi du 16 mai 1975 ainsi que de ses modifications ultérieures, portant statut de la copropriété bâtie.

En outre, la société reconnaît être au courant des avances éventuelles à payer par les copropriétaires sur les charges communes ou des décisions éventuelles prises par le syndicat des copropriétaires quant à des travaux importants éventuels entraînant des charges financières ultérieures.

Néanmoins, les charges communes courantes venues à échéance au jour de l'entrée en jouissance, resteront à charge de Madame Josée LUDOVISSY.

Toutes les charges communes ne venant à échéance que postérieurement au moment de ladite entrée en jouissance sont à charge de la société.

Egalement, Madame Josée LUDOVISSY s'engage à notifier le transfert de propriété au syndic et à faire dresser un décompte relatif aux avances sur frais communs payées par elle ainsi que les frais réels communs réduits jusqu'au moment de l'entrée en jouissance, la différence en plus ou en moins entre les frais réels et ces avances étant au profit ou à charge de Madame Josée LUDOVISSY. Le notaire a rendu attentif les parties à ce sujet, sur le fait que Madame Josée LUDOVISSY reste tenue des charges de copropriété jusqu'au moment de la notification au syndic, et qu'à défaut de notification, la société devient redevable des arriérés de charges dus par Madame Josée LUDOVISSY, sans préjudice de la solidarité résultant du dernier alinéa de l'article 25 de la loi modifiée sur la copropriété.

Finalement, les parties ont été rendues attentives par le notaire instrumentant au fait qu'un décompte entre parties doit être effectué pour la consommation d'énergie par lecture des compteurs.

9.- La société déclare avoir obtenu communication de l'original du certificat de performance énergétique relatif à l'immeuble vendu en conformité avec le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, tel que modifié.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport, en date du 17 juillet 2014, établi par le Réviseur d'Entreprises Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg B 52.610, signés par Messieurs Willem VAN CAUTER et Eric SNAUWAERT qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 685 actions d'une valeur nominale de 1.000,- € représentant un capital de 685.000 €."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

En conséquence du dépôt qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000.- EUR) représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) actions d'une valeur nominale de MILLE (1.000.- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateurs:

- Madame Andrée Emilie WANDREY, épouse de Monsieur Michel Gottlieb Muller, sans profession, née à Luxembourg, le 15 juin 1966, demeurant à 38, rue de la Forêt à L-7320 Steinsel;

- Madame Denise Catharina MULLER, veuve de Monsieur Gérard Nicolas LUDOVISSY, sans profession, née à Altwies (L), le 31 août 1933, demeurant à 1, place de l'Eglise à L-5899 Syren;

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2020.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler à la fonction d'administrateur Madame Josée LUDOVISSY, conseil économique, née à Luxembourg le 8 août 1966 demeurant professionnellement à L-1232 Howald, 6, Rue Ernest Beres.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2020.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Michel MULLER, employé privé, né à Dudelange (L) le 20 novembre 1962, demeurant à L-7320 Steinsel, 38, rue de la Forêt.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2020.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à la somme de neuf mille trois cents euros (9.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Moerenhout, Porzi, Ludovissy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2014. Relation: LAC/2014/38423. Reçu quatre mille cent dix euros 685.000,00 € à 0,50 % = 3.425,00 € + 2/10 = 685,00 = € 4.110,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149763/212.

(140170515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Sapporo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.880.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour: SAPPORO S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014121876/15.

(140138795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

S.C.I. Devlux, Société Civile.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.011.

DISSOLUTION

Les associés de la société S.C.I. DEVLUX Société civile immobilière, Monsieur Eros ARTUSO et Madame Joëlle SLEEBOS, ont décidé de procéder à la dissolution de la société.

La société a été constituée sous seing privé le 13 décembre 2005.

Tous les actifs de la société ayant été liquidés et toutes les dettes réglées, les associées décident de dater la dissolution rétroactivement au 31 décembre 2012.

Les associées restent solidairement et indivisiblement responsables de tous les engagements pris par la société dans le passé avant sa dissolution.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2014.

S.C.I. DEVLUX

Société civile immobilière

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014121874/20.

(140138958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118402/10.

(140136459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Ecoenergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.740.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ECOENERGO S.A.

Mr Uldis Laizan

Administrateur

Référence de publication: 2014121313/13.

(140139670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Grossfeld Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 173.194.

Je soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, certifie qu'en application de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg, du 10 août 1915, que

(i) suivant acte reçu par mon ministère en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2154 du 14 août 2014, complété suivant acte reçu mon ministère en date du 1^{er} août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2217 du 21 août 2014, la gérance de la société à responsabilité limitée «Grossfeld Developments S.à r.l.» avec siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B numéro 173.194, et la gérance de la société à responsabilité limitée «Cloche d'Or Promotion S.à r.l.», ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, Howald, L-2370 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.444, ont établi un projet commun de fusion, aux termes duquel la société «Grossfeld Developments S.à r.l.» absorbe la société «Cloche d'Or Promotion S.à r.l.».

(ii) Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion.

(iii) Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2154 du 14 août 2014, et son complément, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2217 du 21 août 2014, et jusqu'au 22 septembre 2014, personne ne s'est opposé à la fusion des deux (2) sociétés.

(iv) Le notaire instrumentant confirme qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 14 septembre 2014, et d'un point de vu comptable du 1^{er} août 2014 et que la société «Cloche d'Or Promotion S.à r.l.» a donc définitivement cessé d'exister.

Junglinster, le 24 septembre 2014.

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2014149458/31.

(140169954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118406/10.

(140136846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 144.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.978.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118407/10.

(140136919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014118500/11.

(140135021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

EPISO 3 German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.919.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 juin 2014 que les parts de la Société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales	
EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.	Parts sociales Classe A-1	11,875
16, avenue Pasteur	Parts sociales Classe A-2	95
L-2310 Luxembourg		
PAMERA1. Investment GmbH & CO. KG	Parts sociales Classe B-1	625
Wöhlerstrasse 10,	Parts sociales Classe B-2	5
Frankfurt am Main 60323		
TOTAL		12.600

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118250/23.

(140136221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Helicopters Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.
Référence de publication: 2014118411/10.
(140136857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 116.359.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014.
Référence de publication: 2014118413/10.
(140136094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

V Telecom Investment General Partner SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.
Gaëlle Attardo-Kontzler
Mandataire
Référence de publication: 2014119008/12.
(140136140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.311.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Aline MBAPOU, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'SHEA, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Douwe TERPSTRA, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Simon REED, gérant, se situe au B46 1DF, Coleshill, South Drive, I.M. House - United Kingdom.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014118467/22.
(140135913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Hermes Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 165.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118416/10.

(140136898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Il Bacio di Stile IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Il Bacio di Stile IP S.à r.l.

Référence de publication: 2014118441/10.

(140136222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Konkret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Pierre KRAUS

Le gérant technique

Référence de publication: 2014118527/11.

(140137003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

JDA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 168.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2014118502/11.

(140136306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TransForce, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.197.

Les comptes au 31 décembre 2013 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TransForce, Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119089/12.

(140137000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Immobilière Lorentzweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg.
R.C.S. Luxembourg B 42.767.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118472/10.

(140136748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Immobilière Lorentzweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg.
R.C.S. Luxembourg B 42.767.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118473/10.

(140136872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sport Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 64.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014118900/11.

(140136307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TransForce Luxembourg Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014118928/11.

(140135881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.636.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.707.

Rectificatif du dépôt L140120721

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118930/12.

(140135597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Albatros Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.782.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121013/10.

(140139252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014121001/13.

(140139889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Aspix Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 143.041.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Fabio Massimo CONTI, né le 13 mai 1956 à Milan (Italy), résidant au Jingan district Xinzha road NO. 1068 yuanzhong fenghua yuan bldg. 5, unit 703, Post Code n° 200040 Shanghai, China;

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'extrait suivant:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 22 juillet 2014:

1) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2020:

- Monsieur Fabio Massimo CONTI, né le 13 mai 1956 à Milan (Italy), résidant au Jingan district Xinzha road NO. 1068 yuanzhong fenghua yuan bldg. 5, unit 703, Post Code n° 200040 Shanghai, China;

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction du Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période de six (6) se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2020:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPIX DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2014121042/29.

(140139284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.